



COMMUNIQUÉ

Paris, 14 novembre 2023

Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration : POURQUOI NOUS NOUS ABSTENONS

Olivier CADIC

SENATEUR DES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

*Vice-Président de la Commission
des Affaires étrangères, de la
Défense et des Forces armées*

Après une semaine d'examen dense, la majorité sénatoriale a adopté le projet de loi porté par Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur.

Nous saluons les avancées obtenues par Hervé Marseille, président du groupe Union centriste, qui permettront à des étrangers essentiels à l'économie française d'obtenir une régularisation de leur séjour, au cas par cas.

Remercions également le travail expert de notre rapporteur, Philippe Bonnecarrère, ainsi que la pugnacité d'Isabelle Florennes, chef de file du groupe sur ce texte.

Olivia RICHARD

SENATRICE DES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

*Membre de la commission
des Lois constitutionnelles,
de Législation, du Suffrage
universel, du Règlement et
d'Administration générale*

Des mesures sont bienvenues : l'accélération des procédures et simplification des recours, une plus grande faculté d'expulsion des étrangers représentant une menace, des cours de langue dispensés sur le temps de travail. Ce sont essentiellement les femmes qui bénéficieront de cette mesure d'inclusion.

D'autres sont incompréhensibles : la suspension pendant 5 ans de toute allocation sociale pour les étrangers en situation régulière qui travaillent et paient des impôts.

Durcir le droit des étrangers en France ne doit pas s'affranchir de tout réalisme, en premier lieu celui de la mondialisation des échanges.

Ce qui se dit dans l'hémicycle résonne au-delà de nos frontières.

Nous avons assisté à ces débats à travers le prisme des Français établis hors de France et de celles et ceux qui les représentent.

S'il était adopté en l'état par l'Assemblée nationale, le rayonnement de la France serait durement affecté par ce texte, qu'il s'agisse des freins aux visas étudiants étrangers dont la présence en France nous honore, mais aussi des restrictions de visas aux pays ne délivrant pas suffisamment de laissez-passer consulaires, mesure aussi inutile que vexatoire.

On pouvait s’y attendre, les injonctions politiques de tous bords ont atrophié un débat au lieu de l'ouvrir sur le monde, tout en conduisant à de véritables lubies technocratiques.

Nous serons attentifs aux travaux des députés qui devraient opérer un rééquilibrage du texte sur certains points.

Olivia RICHARD & Olivier CADIC

Contact : Dylan Piras
pirasdylan1@gmail.com
01 42 34 14 66